

ENGAGEMENTS

(Application de l'article R 442-7 du Code de l'Urbanisme)

**OBJET**

Opération « Lourmette Nord »
à Revel (31)

Je soussigné Monsieur Arnaud RICQ, représentant la société HECTARE SA, m'engage à :

- constituer une association syndicale des acquéreurs de lots à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs jusqu'à leur transfert éventuel dans le domaine d'une personne morale de droit public,

- provoquer la réunion d'une assemblée de l'association syndicale dans le mois suivant l'attribution de la moitié des lots ou au plus tard l'année suivant l'attribution du premier lot, afin de substituer à l'organe d'administration provisoire un organe désigné par cette assemblée.

A Revel, le 12 Mars 2019



ZAC De La Grande Borde
45 rue Garance - 31670 Labège
05 34 24 64 00
Siret : 351 338 666